



## **Commission de suivi de l'initiative citoyenne**

### ***Compte-rendu commission du 9 décembre 2016***

**Membres présents :** Anne SAOUDI (représentante des Conseils citoyens indépendants), Gilles NAMUR (représentant du Comité de Liaison des Unions de quartier), Romain RAMBAUD (Professeur des universités, spécialiste en droit électoral), Laurence COMPARAT, Thierry CHASTAGNER, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE (élus du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes), Sarah BOUKAALA (élue du groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès).

**Membres excusés :** Youcef BENLAZREG (représentant des tables de quartier), Marine GIROD DE L'AIN, Hakim SABRI, Claude COUTAZ, (élus du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

**Services présents :** Marie-Laure VALCAUDA (Direction de la Relation Citoyenne), Véronique LEJEUNE, Boris KOLYTCHIEFF, Pierre-Loïc CHAMBON (Direction de l'Action Territoriale), Marie-Pauline ROUSSEAU, Emilie ODDOS (Direction de la Vie Institutionnelle)

Le conseil municipal du 23 juin 2016 a adopté la création d'une Commission de suivi de l'initiative citoyenne. Cette commission a pour objectif de **rendre un avis** sur les deux outils de démocratie locale relevant de l'initiative citoyenne : le budget participatif et l'interpellation citoyenne.

Cette première rencontre a permis la présentation d'un **bilan annuel** des dispositifs favorisant l'initiative citoyenne par le service relations aux usagers et par la direction de projet démocratie locale.

Les objectifs de ce premier temps d'échange étaient d'une part de pouvoir fournir des informations complémentaires à la demande des membres de la Commission et d'autre part d'identifier les points d'attention dans le fonctionnement de ces dispositifs qui pourraient faire l'objet de préconisations de la part de la Commission.

A noter qu'en introduction, les représentants du CLUQ et des CCI regrettent que la délibération à l'origine de cette commission n'ait pas prévu un nombre de citoyens plus important.

## A- Interpellation et votation citoyenne

### Les demandes de précisions :

La procédure de contrôle des pétitions n'était pas jointe au document de bilan transmis aux membres en amont de la commission. Elle est donc jointe à ce compte-rendu.

### Les points à travailler pour d'éventuelles préconisations :

Ont été pointés différents éléments pouvant faire l'objet de préconisations de la part de la Commission. Ces derniers sont listés ci-dessous (ainsi que des arguments ou pistes de réflexions) :

#### PHASE PETITION

- ✓ Le constat partagé de la difficulté de lier trop fortement la rédaction de la proposition sur le formulaire de pétition et la rédaction de la proposition sur le bulletin de vote. Par conséquent, un enjeu autour de la clarification des règles du jeu quant au **processus de rédaction du bulletin de vote** qui permette de **garantir un bulletin clair et simple** à comprendre pour les votants.
- ✓ La question de **l'évolution du délai** octroyée pour recueillir les signatures.
- ✓ Le **seuil du nombre de signatures** qui permet de déclencher un débat en conseil municipal. Se pose la question de l'objectif qui est visé par ce seuil. Une piste de réflexion proposée par Romain Rambaud : un nombre plus bas de signatures mais réunissant des résidents de plusieurs secteurs minimum.

#### DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ La **forme du débat proposé en conseil municipal** s'il prévoit des temps de paroles équilibrés peut manquer de dynamisme. Il est du point de vue du C.L.U.Q. en tant que pétitionnaire ayant expérimenté ce débat estime qu'il ne permet pas vraiment la négociation permettant de faire évoluer la proposition initiale au vu des échanges en séance.
- ✓ La **faisabilité juridique d'un vote** en conseil municipal sur chaque pétition.

#### PHASE DE CAMPAGNE AVANT VOTATION

- ✓ La **forme du débat contradictoire durant la campagne** avec une appréciation plus favorable sur le débat qui a eu lieu à l'université par rapport au débat filmé qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville en partenariat avec Télégrenoble.
- ✓ Les **moyens attribués au pétitionnaire pour faire campagne**. Cette question est liée aux modalités de diffusion des documents d'information présentant à la fois des informations sur le vote ainsi que les positions contradictoires (Ville/Pétitionnaire). Doit-on, par exemple, prévoir un envoi toutes boîtes aux lettres ? quel coût ?

#### VOTATION CITOYENNE

- ✓ La question de **l'organisation d'une seule votation par an**. Si cette annualité a des raisons pratiques, elle pose la question d'un décalage possible entre la dynamique d'une pétition et la programmation de la semaine de vote. Par contre, elle ferait perdre la synergie entre vote sur la pétition citoyenne et vote sur le budget participatif.
- ✓ La question du **seuil des 20 000 votes majoritaires favorables**. Comment articuler crédibilité du dispositif (ce seuil est-il en pratique atteignable ?) et logique politique du seuil proposé ? Ce seuil doit-il être lié à des modalités pratiques de vote plus favorables (ouverture de bureaux de vote supplémentaires, ouverture harmonisée de tous les bureaux de vote sur des horaires hors temps de travail (samedi, soirée), mise en place du vote en ligne, etc.) ? Ce seuil peut-il varier en fonction de critères définis, tels que par exemple l'impact territorial de l'objet de la pétition ? Ce seuil peut-il varier si l'objet de la pétition concerne ou non une mesure qui inscrite dans le programme de campagne de la majorité actuelle ?

- ✓ Si le seuil des 20 000 votants n'est pas atteint mais que la **majorité des votants** s'expriment en faveur de la pétition, peut-on imaginer un engagement de la Ville pour « prendre en compte » ce vote majoritaire ? sous quelle forme ?

## B- Budget participatif

### Les demandes de précisions :

Au cours de la commission, les membres présents ont demandé des précisions sur différents éléments :

- Fréquentation globale de la caravane des projets : de 30 à 100 personnes en fonction de la météo.
- Nombre de vues des vignettes vidéo de Télégrenoble sur chacun des projets : 13 284 vues au total sur Youtube, donc une moyenne de 511 vues par vidéo (entre 337 vues minimum et 1034 vues maximum pour un projet).

### Les points à travailler pour d'éventuelles préconisations :

Concernant le budget participatif, les membres de la Commission ont pointé les éléments suivants qui pourront faire l'objet de préconisations de la part de la Commission :

#### REGLEMENT INTERIEUR DU DISPOSITIF

- ✓ Un enjeu fort de **communication** pour mieux faire connaître le dispositif et sa logique (c'est-à-dire demander au grenoblois de décider d'une partie du budget d'investissement de la Ville. Il ne s'agit pas d'un budget supplémentaire).
- ✓ La question du **montant global alloué** au budget participatif (800 000€).
- ✓ Le sentiment d'un **manque de diversité** dans le type de projets présentés (cadre de vie de proximité, projets « écolos ») ainsi que dans les porteurs de projet impliqués dans le dispositif. Comment faire évoluer cette situation ? Une piste évoquée pourrait être que le choix des projets soumis au vote se fasse par un panel de citoyens tirés au sort.
- ✓ La question de la **répartition territoriale** des projets déposés, des projets sélectionnés à la Ruche puis des projets votés. Comment prendre en compte cet enjeu de répartition territoriale. Faut-il inventer des formes de sectorisation dans la mécanique de sélection et de vote ?
- ✓ Se pose la question de renforcer **la place des Conseils citoyens indépendants** dans le dispositif.
- ✓ Peut-on donner le même poids à un projet individuel et à un projet collectif, par exemple porté par une association, une Union de quartier ? Faut-il créer un **label « projet collectif »** ?

#### LA RUCHE AUX PROJETS

- ✓ Trouver une mécanique permettant au porteur de projet ne pouvant venir à la Ruche aux projets de poursuivre leur chemin dans le dispositif.
- ✓ Nécessité de faire évoluer la forme de la Ruche pour la rendre plus accessible. Celle-ci est vécue comme trop longue et n'offrant qu'un dialogue limité entre le porteur de projet et les citoyens présents.

#### LA PLATEFORME EN LIGNE

- ✓ Nécessité de clarifier la possibilité de « rejoindre un projet » sur la plateforme en ligne.

#### BULLETIN DE VOTE

- ✓ Pour le choix du « Gros Projets » : Maintenir ou non l'écart entre la mécanique de vote (2 projets) et la mécanique de sélection (un seul projet) : cette règle a été interrogée par certains votants ?

## C- Une semaine pour voter

### Les demandes de précisions :

Les membres de la commission ont demandé des chiffres plus complets sur les résultats du vote. Vous les trouverez en annexe.

### Les points à travailler pour d'éventuelles préconisations :

Concernant la semaine de vote, les membres de la Commission ont pointé les éléments suivants qui pourront faire l'objet de préconisations de la part de la Commission :

#### CALENDRIER DU VOTE

- ✓ Peut-on imaginer l'organisation de plusieurs journées de votation par an ? Les risques évoqués liés à cette proposition sont doubles :
  - découpler les deux dispositifs pour la semaine de vote et ainsi réduire l'effet d'entraînement
  - minimiser l'enjeu culturel de cette semaine de votation qui doit progressivement venir s'intégrer dans le calendrier des grenoblois.

#### ORGANISATION DU VOTE

- ✓ Concernant les bureaux de vote, se pose la question du **nombre de bureaux de vote, de leur répartition dans la Ville**, en particulier le samedi, de leurs **horaires d'ouverture**, en particulier sur des horaires hors temps de travail (samedi, soirée), de leur ouverture le dimanche. Il a été évoqué l'importance de proposer dans la mesure du possible des horaires d'ouvertures et des jours d'ouvertures identiques entre les différents bureaux pour assurer une plus grande lisibilité.
- ✓ L'enjeu de **mobiliser davantage de citoyens pour tenir les bureaux de vote** et assurer un contrôle citoyen mais aussi les élus municipaux dans ce même objectif.
- ✓ La question du **vote en ligne** avec un enjeu de garantir la fiabilité de ce vote.
- ✓ L'absence de mécanique de vote par procuration : comment le rendre possible ?
- ✓ En l'absence de listes d'émargement, il est nécessaire que chaque votant puisse **visualiser son vote** pour renforcer la confiance dans le dispositif. La nécessité d'améliorer le **processus de dépouillement** avec des mécanismes qui permettraient d'accélérer la phase de dépouillement tout en maintenant le même niveau d'exigence en matière de fiabilité et de contrôle.



## Procédure de contrôle des pétitions

### Comptage du nombre de signataires

La Ville vérifie l'ensemble des signataires sur les formulaires papiers et les formulaires imprimés à partir des signatures électroniques. Les signataires ne sont pas pris en compte lorsque :

- ✓ Le signataire est en doublon
- ✓ Ses coordonnées ne sont pas complétées ou illisibles.
- ✓ Le signataire a moins de 16 ans (selon la date de naissance indiquée).
- ✓ Le signataire a indiqué ne pas résider à Grenoble.

Le service vérifie alors que l'on atteint bien toujours les 2 000 signatures minimum. Si c'est le cas, on poursuit la procédure de contrôle. Sinon, les formulaires sont rendus au pétitionnaire pour qu'il poursuive son travail de recueil de signature si le délai n'est pas dépassé.

### Choix aléatoire des signataires contrôlés

Un temps réunissant le service en charge du contrôle, le pétitionnaire et un élu est alors organisé en Mairie afin de :

- ✓ Présenter au pétitionnaire les documents relatifs au comptage des signataires
- ✓ Procéder conjointement au tirage au sort des signataires qui seront contrôlés.

Pour ce tirage au sort, la proportion entre signataires sur papier et signataires électroniques est respectée. L'objectif est de contrôler 50 signataires sur les 2 000. A noter que 100 signataires sont tirés au sort afin de constituer un listing de « réserve » lorsque les signataires contactés ne répondent pas.

### Contrôle des signataires tirés au sort

A partir de la liste de signataires tirés au sort, le service en charge du contrôle contacte chacun des pétitionnaires pour vérifier qu'il est bien signataire de cette pétition et qu'il répond bien aux critères (personne résidant à Grenoble de plus de 16 ans).

- ✓ Si le signataire contacté confirme les informations demandées, sa signature est validée. A noter que lorsque le signataire n'est pas inscrit sur les listes électorales, il doit transmettre au service un justificatif d'âge et de domicile dans les 5 jours.
- ✓ Si les personnes contactées déclarent ne pas avoir signé cette pétition, leur signature est comptabilisée comme une « fausse signature ».
- ✓ Si les personnes contactées ne répondent pas au bout de 5 jours, leur signature n'est pas comptabilisée dans les 2000 signatures. Dans ce cas de figure, le service va chercher dans le listing de « réserve » un nouveau signataire à contrôler issu du même listing (électronique ou papier).

A noter que le service remplit un tableau de suivi au fur à mesure de la procédure de contrôle afin d'inscrire pour chacun des signataires contrôlés la validité de la signature, l'absence de réponse ou la mention « fausse signature ». Ce document sera transmis au pétitionnaire à la fin du processus de contrôle.

### **A l'issu de ce processus :**

- ✓ Si sur les 50 signataires qui ont pu faire l'objet d'un contrôle effectif (donc avec une réponse du signataire), au moins 5 sont des « fausses signatures », la pétition est invalidée.
- ✓ Dans le cas contraire, la pétition est validée et sera donc présentée par le pétitionnaire en Conseil municipal.

En cas d'invalidation de la pétition, le pétitionnaire peut demander qu'un nouveau processus de contrôle aléatoire des signataires soit déclenché selon la même procédure.

ANNEXE 2 : chiffres complémentaires

Analyse par secteur et par âge entre la part des votants et la part de la population de chaque secteur pour le vote du budget participatif (chiffres en pourcentage)

	Secteur 1 Population des votants	Secteur 1 Population du secteur	Secteur 2 Population des votants	Secteur 2 Population du secteur	Secteur 3 Population des votants	Secteur 3 Population du secteur
15-17	0.6	2	0.9	3	0.4	3
18-24	4.1	24	5.7	26	7.8	18
25-39	37.4	31	24.6	27	24.3	28
40-54	26.1	16	27	16	26.4	19
55-64	16	9	17.1	10	15	10
65-79	14	8	21.3	11	20.7	13
+80	1.9	4	3.4	7	5.3	8

VAAIL

	Secteur 4 Population des votants	Secteur 4 Population du secteur	Secteur 5 Population des votants	Secteur 5 Population du secteur	Secteur 6 Population des votants	Secteur 6 Population du secteur
15-17	1	3	1.1	4	0.4	3
18-24	5.8	18	7.5	22	4	13
25-39	29	28	19.1	24	16	24
40-54	22.3	19	25.5	19	18.2	19
55-64	16.3	11	16	12	20.6	11
65-79	21.2	12	26.4	14	35	11
+80	4.4	9	4.4	8	5.8	3

### Relation population de votants et population du secteur

	Nbre de votants Interpellation	Nbre de votants BP	Pourcentage des votants par secteur Interpellation	Pourcentage des votants par secteur Budget Participatif	Pourcentage population (sur l'ensemble des Grenoblois)
Secteur 1	1444	1308	21,6%	21,6%	17%
Secteur 2	2518	2130	37,7%	35,2%	22%
Secteur 3	557	526	8,3%	8,7%	16%
Secteur 4	1008	919	15,1%	15,2%	20%
Secteur 5	445	455	6,7%	7,5%	13%

<b>Secteur 6</b>	<b>486</b>	<b>495</b>	<b>7,3%</b>	<b>8,2%</b>	<b>12%</b>
<b>Adresse non enregistré SIG</b>	<b>223</b>	<b>213</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,5%</b>	
<b>Total</b>	<b>6681</b>	<b>6046</b>			

DOCUMENT DE